

# LETTRE-PETITION

## Abandon de la réforme sur les rythmes scolaires

Monsieur le Député-Maire,

Le 12 février 2013, plus de 80% des enseignants de Maisons-Alfort étaient en grève à l'appel de leurs organisations syndicales Snudi-FO, Snuipp-FSU, SUD pour demander l'abandon du décret sur la mise en place des rythmes scolaires.

Vous-même aviez adressé, à l'ensemble des conseils d'école de Maisons-Alfort, un communiqué exprimant vos inquiétudes quant aux conséquences de l'application des décrets sur les rythmes scolaires et aviez fait adopter, à l'unanimité du conseil municipal, le report de cette mesure, répondant ainsi à la demande que vous avait adressée la majorité des écoles de votre commune.

Rappelons que le décret sur les rythmes scolaires prévoit la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEdT) qui selon les termes du Ministère « doit garantir une continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire »... il a « vocation à organiser le parcours éducatif de tous les jeunes scolarisés dans les écoles des communes concernées ... et **permet de proposer des aménagements locaux** à l'organisation du temps scolaire ». Ce décret prévoit également que les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), **qui font partie de nos obligations de service**, peuvent être des activités prévues par le projet d'école **en lien avec le Projet Educatif Territorial**. Pour les enseignants, fonctionnaires d'Etat, il s'agit bien d'un transfert d'une partie de leurs obligations de service vers la collectivité territoriale.

A travers le décret sur les rythmes scolaires, nous ne pouvons accepter que l'organisation de l'école dépende de décisions locales et/ou de lobbies qui ne peuvent qu'être générateurs d'**injustices ou d'inégalités "territoriales"**. **Chaque élève aura des droits différents suivant son école, son quartier, sa commune**. Nous estimons que cela peut être dangereux pour l'avenir de l'école de la République où l'égalité des droits des élèves, quelle que soit leur origine, doit être garantie quel que soit la commune, le village ou le quartier où ils sont scolarisés.

**Par ailleurs, cette « réforme » dont tout le monde reconnaît qu'elle va générer de nouvelles charges très importantes pour les communes se traduirait inévitablement par une hausse des impôts locaux (ou par la diminution, voire la suppression de certains services publics) et l'augmentation des tarifs des activités péri-scolaires pour les élèves. Cette réforme ne comporte aucune amélioration des conditions d'apprentissage et de réussite scolaire pour les élèves.**

Son application ne pourrait que contribuer à continuer à dégrader les conditions de travail et d'emploi de tous les personnels qui travaillent aux côtés des enfants : enseignants, animateurs, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, agents d'entretien, et risque d'être une source de conflits entre eux.

**A Paris**, où malgré l'opposition quasi unanime des enseignants, des personnels communaux et des parents, le Maire a décidé de mettre en place la semaine de 4 jours et demi, **le constat est accablant et sans appel !**

Près d'un mois après la rentrée, de l'avis général, la sécurité et la santé des élèves sont mises en danger et les enseignants ne peuvent plus exercer leur métier d'enseignant fonctionnaire d'Etat.

La situation dans les écoles se détériore de jour en jour et selon les enseignants et les parents parisiens, elle s'apparente de plus en plus à un « chaos », à un « désastre » où la sécurité et l'hygiène dans les écoles ne sont plus assurées...

Les directeurs, les enseignants, les parents s'opposent à la transformation de leur école en « hall de gare », en « maison des enfants », en « club med » ou en « maison de quartier »...

Directeurs et adjoints parisiens, qu'ils exercent en maternelle ou en élémentaire, demandent que cesse sans délai l'application de cette réforme, c'est aussi la position de l'intersyndicale SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD et CGT qui en demande la suspension immédiate.

**Voici des extraits et la conclusion d'une lettre de directeurs d'école adressée au Maire de Paris :**

« Croyez-vous honnêtement que nos élèves se reposent lorsque dans le temps de l'ARE, ils seront hébergés voire parqués une heure et demie dans des lieux de fortune. **Le projet territorial a produit son effet nocif majeur : un surcroît de fatigue pour des enfants déboussolés, atomisés** »

« **Oui, le projet territorial est générateur de confusion**, de perte de repères spatiaux-temporels pour l'enfant qui parfois ne comprend plus trop ce que veut dire "aller à l'école".

*« Avez-vous pensé à tous ces enseignants chargés de la transmission des savoirs, troublés, heurtés au fond d'eux-mêmes, lorsqu'ils doivent à la hâte quitter cette classe, leur classe, celle de leurs élèves, à quinze heures, la laisser à des animateurs qui, par manque d'espace, vont investir leurs classes ? Dans leur salle de classe, dans ce même lieu où quelques instants plus tôt, ils y enseignaient. Ils s'en vont errer, je ne sais où, à la recherche d'un endroit où préparer leur classe du lendemain ».*

*« Ne pas vous le dire, ne pas vous le crier jusqu'à ce que vous finissiez par l'entendre, serait pour nous une faute encore plus grave ; pour nous qui assurons l'éducation des enfants et en assumons la fière responsabilité ».*

De partout en France, dans les communes où le décret du 24 janvier est appliqué, c'est le même constat : les enfants sont épuisés, les enseignants sont démoralisés et démotivés, les directeurs d'école sont soumis à une pression énorme, les parents sont inquiets car les incidents sont déjà trop nombreux.....

Pour toutes ces raisons et parce que **nous ne voulons pas que nos élèves subissent les effets dévastateurs d'une réforme qui n'en porte que le nom et qui n'a rien à voir avec l'intérêt des élèves et de « leur rythme biologique »...**

Parce que nous sommes particulièrement attachés au caractère national, laïque et égalitaire de l'école publique et que nous estimons **qu'il n'y a pas d'aménagement ou d'arrangement possible du projet éducatif territorial, qui porte en germe l'éclatement de l'unité de l'école républicaine en instaurant une école à deux vitesses**, nous nous adressons solennellement à vous, Monsieur le Député-Maire, dans le respect de l'indépendance réciproque et de la place de chacun, vous en tant qu'élu de la République, nous en tant que fonctionnaires d'Etat, afin qu'ensemble, nous exprimions de nouveau notre rejet du décret sur les rythmes scolaires et en demandions l'abandon pur et simple.

Vous remerciant par avance de votre aide et de votre soutien, nous vous adressons, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de notre haute considération.

---

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Ecole</b>	<b>Signature</b>
------------	---------------	--------------	------------------